

# INFOS PRATIQUES

## Qui est concerné ?

Aujourd'hui assouplie par l'entrée en vigueur des lois de modernisation et la création de la rupture conventionnelle, la rupture de contrat de travail revêt une multiplicité de situations : **démission, licenciement individuel ou collectif, départ négocié, négociation d'un accord de performance collective...**

Qu'elle intervienne à l'initiative de l'employeur, du salarié ou d'un commun accord entre les deux parties, la rupture du contrat de travail est un véritable **enjeu de négociation et de dialogue social**.

S'il fait partie intégrante des mesures négociées dans le cadre d'un PSE, l'accompagnement des salariés peut être le grand absent des ruptures de contrat précédemment citées.

**En tant qu'employeur**, vous pouvez proposer au salarié quittant l'entreprise de bénéficier d'un accompagnement au reclassement externe.

Un salarié peut également négocier directement avec son employeur la prise en charge de cette prestation.

La mise en place d'un outplacement peut également résulter de la **négociation d'un accord entre IRP et direction** dans le cas de ruptures conventionnelles collectives par exemple.

## Un accompagnement sur mesure

L'accompagnement par un cabinet spécialisé permet à un salarié, souvent contraint de quitter son entreprise, de **construire un nouveau projet professionnel et de favoriser son retour à l'emploi avec une prise en charge individualisée et sur mesure**. Hier réservé aux cadres, l'outplacement (accompagnement individuel) s'est aujourd'hui démocratisé pour s'adresser à tous : ouvriers, techniciens, agents...

## Une logique gagnant-gagnant

C'est la Sécurisation d'un départ dans des conditions sereines (salarié reconnu et respecté / logique gagnant – gagnant).

La négociation d'un accompagnement permet aux deux parties de se séparer en **évitant l'isolement du salarié** tout en témoignant de la **mise en valeur de l'aspect humain** au sein de l'entreprise.

## Le coût ?

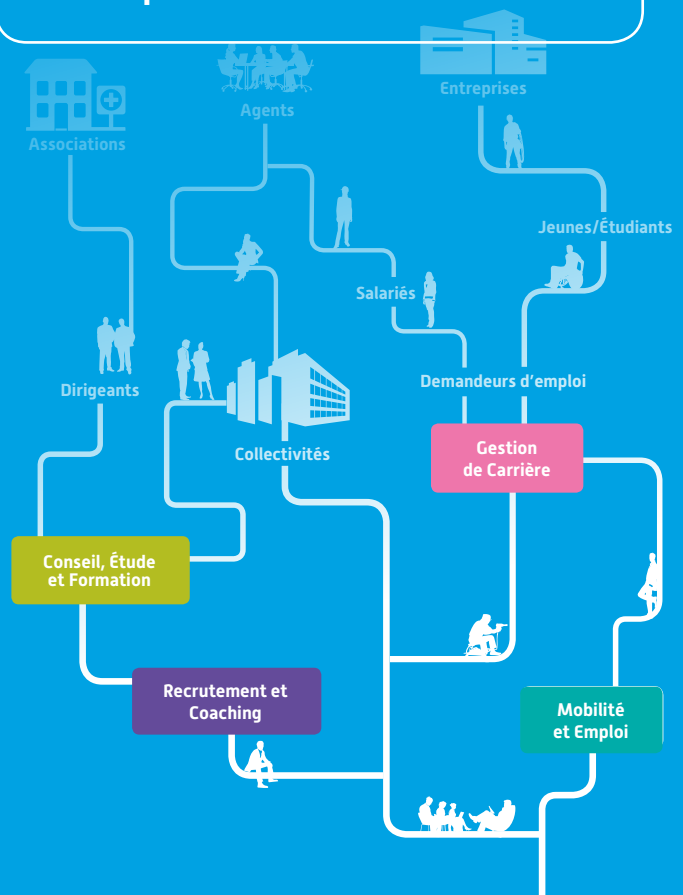
La prise en charge d'un outplacement est le résultat d'une négociation entre le salarié, ou les élus, et l'employeur qui finance.

## Contact

veronique.thomas@catalys-conseil.fr  
06 27 06 50 06

# L'OUTPLACEMENT ACCOMPAGNER LA RUPTURE DE CONTRAT DE TRAVAIL

- Prendre conscience de ses compétences, de la valeur qu'elles ont sur le marché de l'emploi
- S'approprier étape par étape les codes de la recherche d'emploi et les démystifier
- Savoir parler de soi de manière positive et avec méthode
- Cibler les entreprises et être mis en relation avec les recruteurs
- Maîtriser les réseaux sociaux et sa e-réputation
- Ne pas être seul dans sa recherche d'emploi



S'engager pour l'emploi  
et la performance durables

**CATALYS**  
CONSEIL



Retrouvez nous sur : [www.catalys-conseil.fr](http://www.catalys-conseil.fr)

# ACCOMPAGNER LES RUPTURES DE CONTRAT

## ETAPE 1 – LE DIAGNOSTIC

En pratique

- Entretien d'**accueil et de diagnostic** de la situation
- Présentation du consultant et de l'accompagnement proposé

1 rendez-vous d'1 à 2 h

## ETAPE 2 – ELABORATION DU PROJET

En pratique

- Point sur les **motivations et les valeurs**, mise à plat du parcours et des **compétences professionnelles et extra professionnelles**
- Analyse du **marché de l'emploi** par une approche directe et personnalisée des entreprises (accès à notre fichier entreprises, mailing ciblé, recherche Internet et rapprochement avec les cabinets de recrutement...)
- Elaboration du plan d'actions nécessaire à la solution de reclassement

4 à 8 rendez-vous  
Accompagnement sur 1 à 2 mois

Retour  
à l'emploi  
immédiat

Retour  
à l'emploi  
après formation  
d'adaptation /  
VAE

Retour à  
l'emploi après  
formation de  
reconversion

Création  
d'entreprise

Transition de fin  
de carrière

## ETAPE 3 – LE COACHING EMPLOI

En pratique

- Elaboration d'une **stratégie d'action** appropriée
- Construction et ajustement des **outils de communication** (CV, lettre, argumentaire)
- Préparation d'une **prospection ciblée**
- Mobilisation de notre **réseau d'entreprises** afin de multiplier le nombre d'entretiens
- **Maintien de la motivation** nécessaire à la réussite du projet

Accompagnement sur 2 à 10 mois

## SUIVI DANS L'EMPLOI

Le consultant reste disponible, si vous le souhaitez, pour le suivi dans l'emploi.

### NOS ENGAGEMENTS

- 1 Un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins
- 2 Des consultants expérimentés intervenant sur du bilan de compétences ou du recrutement
- 3 Des équipes ancrées sur le territoire, garantissant une connaissance concrète des bassins d'emploi
- 4 Un plan d'actions réaliste et opérationnel